

Namur, le 6 janvier 2013.

A l'attention de : Mme Fadila Laanan, Ministre
de la Santé du gouvernement de la Fédération
Wallonie- Bruxelles.

Cc : Commission de la Protection de la Vie Privée.

Objet : Le système de collecte de données vaccinales E-VAX et la liberté parentale.

Madame la Ministre,

Nous avons pu prendre connaissance d'un courrier type expédié par « un centre de promotion de la Santé à l'école » (PSE), ici en l'occurrence celui d'Ixelles et daté du 29 novembre dernier **au sujet du système de collecte de données vaccinales E-VAX.**¹

Ce courrier adressé aux parents les avertit que les données vaccinales de leurs enfants seront dès ce 1^{er} janvier 2014 centralisées dans une banque de données censée éviter la survaccination et à laquelle tous les médecins auront bientôt accès (dont l'équipe Provac dont la directrice, le Dr Swennen, est pourtant en conflits d'intérêts avérés avec plusieurs fabricants de vaccins).²

Mais surtout, ce courrier constitue en lui-même une injonction tout à fait illégale et autoritaire dès lors qu'il indique aux parents ne souhaitant pas y participer qu'ils sont « *tenus d'en aviser (les centres) PAR PLI RECOMMANDE et au plus tard avant le 31 décembre 2013.* » !!

Comment est-il possible dans un état dit « de droit » qu'on en arrive à OBLIGER les gens qui souhaitent refuser cet oppressant tracking vaccinal de payer le prix d'un recommandé et de devoir manifester leur refus dans un si court délai ??? Est-ce là la vision que vous avez des libertés pourtant les plus fondamentales des citoyens ? Est-ce là aussi ce qu'a préconisé la Commission de Protection de la Vie Privée, pouvez-vous nous éclairer quant à cela ?

Que vous soyez en faveur de la vaccination à tout crin n'est pas ici le propos mais nous voulons par ce courrier **savoir ce qu'il reste des maigres droits** des gens qui ne souhaitent pas cautionner en quelle que façon que ce soit cette folle politique sanitaire aveugle, robotisante et totalitaire qui est de plus en plus flagrante en matière vaccinale. Nous sommes maintenant à quelques mois des élections et nous ne pouvons imaginer que vous n'osiez pas répondre à ce courrier tant il est ici question du plus élémentaire respect des citoyens.

Vous engagez-vous oui ou non à faire savoir à tous ces parents qui ont reçu un tel courrier qu'ils peuvent manifester leur refus de façon valable **ET GRATUITE** (c'est là la moindre des choses vu la prétendue « gratuité » des vaccins !) et sans limite de temps à ce système de collecte de données vaccinales E-VAX ?

Pour Initiative Citoyenne,

Marie-Rose Cavalier, Muriel Desclée et Sophie Meulemans.

<http://www.initiativecitoyenne.be>

¹ <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/2012-2013/Juin-2013/vaccinationIxelles.pdf>

² « Béatrice Swennen a reçu une rémunération pour une communication, un subside de formation, une prise en charge de frais de voyage ou un paiement à l'occasion d'une participation à un symposium. » cf p. 4/126
<http://ddata.over-blog.com/xxxxyy/3/27/09/71/KCE--rapport-vaccins-pneumococciques--2011-.pdf>